

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept le jeudi 27 juillet 2017 à 19 heures 34

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Dominique RICHARD BRICE, Maire

Etaient présents : Dominique RICHARD BRICE, Jean-Marie HUGUENIN, Pierre THOMAS, Guy GEUGEY, Nadine MORO BERNARDIN, Corinne LALOGÉ DARET, Marie Alice CHERRIER WOLLE, François ROHMER, Mickaël CLER, Jean-François MOUCHOTTE, Marie-France MERCIER, Georgette JOB

Procuration(s) : Ludivine PERRIN DEROCHE à François ROHMER, Loïc WEBER à Dominique RICHARD BRICE, Elie PERRIOT à Marie-France MERCIER, Christian TROISGROS à Jean-François MOUCHOTTE

Était(ent) absent(s) excusé(s) : Ludivine PERRIN DEROCHE, Loïc WEBER, Elie PERRIOT, Christian TROISGROS

Était(ent) absent(s) non excusé(s) : Nicolas BREGIGEON, Sophie HILLERA

Un scrutin a eu lieu, Mme Nadine MORO BERNARDIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DES MARDI 13 JUIN, MARDI 4 JUILLET ET LUNDI 10 JUILLET 2017

Approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mardi 13 juin 2017.

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés par 14 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-François MOUCHOTTE et Marie-France MERCIER) le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mardi 4 juillet 2017.

Approuvé à la majorité des suffrages exprimés par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Jean-François MOUCHOTTE) le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Lundi 10 juillet 2017.

INFORMATION :

Election des délégués en vue des élections sénatoriales

Tous les conseillers municipaux concernés par le mandat de délégué, titulaire ou suppléant, en vue des élections sénatoriales ont été destinataires d'un courrier du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne les avisant d'un référé Préfectoral concernant la délibération prise le 4 juillet 2017. Lors de l'élection, l'ordre des listes n'a pas été respecté. Il ressort du jugement que :

L'élection de Madame Nadine Moro-Bernardin en qualité de suppléante des délégués du Conseil Municipal de Bourbonne les Bains pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017 est annulée.

Monsieur Jean Marie Huguenin et Madame Marie-France Mercier sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués du Conseil Municipal de Bourbonne les Bains pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

2017/ 65 : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur François ROHMER, adjoint au Maire, présente une décision modificative n°2 au budget communal.

En date du 30 mars 2017, nous avons été victime d'un vol de remorque supportant une tondeuse. Le matériel a été retrouvé, mais inutilisable. L'assurance nous a remboursé la somme de 1 200 euros pour la remorque et 2 300 euros pour la tondeuse. Nous sommes maintenant dans la nécessité d'acquérir du matériel de remplacement.

Il faut donc procéder à un virement de section à section afin d'alimenter le compte d'investissement 21571 « matériel roulant – voirie » par débit du compte de fonctionnement 7788 « produits exceptionnels divers ».

52060 Code INSEE	VILLE DE BOURBONNE LES BAINS BUDGET COMMUNAL	DM n°2 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
récupération assurance pour achat véhicule

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur François ROHMER, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette décision modificative n°2 au budget communal.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-France MERCIER demande « où est le matériel endommagé ? », il lui est répondu que celui-ci est à disposition de l'assurance.

Monsieur Guy GEAUGEY, Maire-délégué de Genrupt, demande si la tondeuse sera remplacée, ce que confirme Madame le Maire.

2017/ 66 : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur François ROHMER, adjoint au Maire, présente une décision modificative n°3 au budget communal.

Soucieux d'adapter les besoins humains aux circonstances, nous souhaitons embaucher du personnel saisonnier afin de satisfaire aux attentes des citoyens en matière de propreté de la ville et d'entretien des espaces verts. Il faut également pallier aux prises de congés des agents en poste.

Il est donc nécessaire de procéder à un virement de crédit au profit du chapitre 012 « charges de personnel » par débit du compte 62321 « fêtes et cérémonies », à hauteur de 15 000 euros.

52060 Code INSEE	VILLE DE BOURBONNE LES BAINS BUDGET COMMUNAL	DM n°3 2017
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

embauche de saisonniers

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-62321 : fêtes et cérémonies - manifestations diverses	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Monsieur François ROHMER, adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette décision modificative n°3 au budget communal.

La présente délibération est adoptée par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE (Jean-François MOUCHOTTE, Marie-France MERCIER, Elie PERRIOT par sa procuration à Marie-France MERCIER, Christian TROISGROS par sa procuration à Jean-François MOUCHOTTE).

Madame le Maire précise que ce sont 2 plein temps pour 2 mois et 1 plein temps pour 1 mois.

Madame Marie-France MERCIER indique à l'assemblée qu'elle n'est pas d'accord, qu'il faut réguler les congés des agents et qu'il faut lisser la charge de travail sur plusieurs mois.

Madame le Maire répond que les agents ont le droit de prendre leurs congés en été, « on aurait dû anticiper et prendre des saisonniers avant mais vous nous l'auriez reproché et il a fait un temps exceptionnel où l'herbe a poussé plus vite que d'habitude ».

Madame Marie-France MERCIER ajoute qu'au niveau de l'aspect des espaces verts, « c'est lamentable, mauvais aspect ».

Monsieur Mickaël CLER, indique que l'on passe au zéro phyto donc on ne peut plus désherber.

Madame le Maire dit « on essaie de trouver des solutions ».

Madame Marie-France MERCIER demande si le moyen thermique ne serait pas idéal, Madame le Maire répond que ce moyen est extrêmement coûteux.

Madame le Maire ajoute que l'on a plus que 12 agents et que ceux-ci doivent prendre minimum deux semaines de congés.

Monsieur Jean-François MOUCHOTTE indique : « l'avenue du Lieutenant Gouby est monstrueuse et qu'il aurait fallu embaucher des agents des services techniques plutôt que du personnel administratif.

Madame Alice CHERRIER WOLLE et Madame Corinne DARET, Maire-délégué de Villars Saint Marcellin, ajoutent que les propriétaires ou locataires doivent normalement entretenir leur trottoir.

2017/ 67 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE LA GESTION DE LA PROPRIETE THERMALE

Madame le Maire présente une décision modificative n°1 au budget de la gestion de la propriété thermique.

Il convient d'alimenter le compte 2315 « installations, matériel et outillage technique », à hauteur de 30 000 euros afin de faire face au coût que représente la gestion du dossier par le PETR ainsi que les frais engendrés par le lancement de l'AMO.

Ce budget étant en suréquilibre, il n'est pas nécessaire d'équilibrer cette décision modificative.

52060 Code INSEE	VILLE DE BOURBONNE LES BAINS GESTION PROPRIETE THERMALE	DM n°1 2017
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal projet bien-être (supplément PETR)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
FINANCEMENT				
TOTAL FINANCEMENT				

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette décision modificative n°1 au budget de la gestion de la propriété thermique.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017/ 68 : CONVENTION DE FINANCEMENT – ACCES ARRIERE DE L'ETABLISSEMENT THERMAL

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité pour la Compagnie des Thermes d'avoir un accès à l'arrière de ses bâtiments, permettant le passage de véhicules de type poids lourds, pour l'évacuation des boues thermales. De ce fait, le chemin actuel doit être rénové. Une recherche de solution a été faite conjointement entre les deux parties. Le montant estimatif des travaux s'élève à 15 908.50 € hors taxe.

Il convient donc d'établir une convention entre la commune de Bourbonne les Bains et la Compagnie des Thermes pour déterminer la participation de chacune des parties.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention de financement et de l'autoriser à la signer.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017/ 69 : DEMANDE DE DEGREVEMENT D'UNE FACTURE D'EAU

VU l'article L 2224-12-4 relatif aux règlements des services et tarification de l'eau,

VU le décret n° 2012 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur,

Madame le Maire a été saisie d'une demande d'un abonné concernant une fuite d'eau sur un chauffe-eau. Un total de 4 556 m³ s'est écoulé entre le 9 juillet 2013 et le 14 mars 2014, soit une facture totale de 6 742.88 €.

~~L'abonné a effectué une déclaration de sinistre auprès de sa compagnie d'assurances. Elle a perçu un forfait de 750 € et a versé 1 016.64 €. Il reste donc une somme de 5 761.24 € à honorer.~~

La présente délibération est rejetée par 2 voix POUR et 12 voix CONTRE (Jean-Marie HUGUENIN, Ludivine PERRIN DEROCHE par sa procuration à François ROHMER, Pierre THOMAS, Guy GEAUGEY, Corinne LALOGÉ DARET, Marie Alice CHERRIER WOLLE, François ROHMER, Jean-François MOUCHOTTE, Marie-France MERCIER, Elie PERRIOT par sa procuration à Marie-France MERCIER, Georgette JOB et Christian TROISGROS par sa procuration à Jean-François MOUCHOTTE) et 2 ABSTENTIONS (Dominique RICHARD BRICE, Loïc WEBER par sa procuration à Dominique RICHARD BRICE).

Madame Marie-France MERCIER demande à ce que les paiements soient étalés, « avec 4000 m3 on se pose des questions ».

Madame le Maire donne la parole à Marie-Christine NOBLOT, Directrice Générale des Services : « la fuite est due au chauffe-eau et c'est une personne non solvable. On a le choix entre faire un dégrèvement ou l'admettre en non valeur ».

Madame Corinne DARET, Maire-délégué de Villars Saint Marcellin, demande également de faire un échancier et pourquoi pas avec l'aide de CCAS.

Madame Marie-France MERCIER indique que ce sont les bourbonnais qui vont payer et qu'il faut un minimum de civisme quand même.

2017/ 70 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MULTIMEDIA AU BATIMENT DU CLOCHETON

Madame le Maire présente une convention de mise à disposition d'une salle du Clocheton entre la Commune de Bourbonne les Bains et l'Association SUD HAUTE MARNE MULTIMEDIA.

Celle-ci prend effet à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy GEAUGEY, Marie-délégué de Genrupt, demande si le matériel informatique reste à la médiathèque, Madame le Maire répond par l'affirmative.

2017/ 71 : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2017/11 DU 16 FEVRIER 2017 – CONVENTION UCG – COMMUNE DE BOURBONNE LES BAINS – MISE A DISPOSITION D'UN CHAUFFEUR

Par délibération n° 11/2017 du 16 février 2017 le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, la convention de mise à disposition de chauffeur en cas d'intempéries entre la commune de Bourbonne les Bains et l'Unité de Coordination Gérontologique (UCG).

Par courrier du 3 avril 2017, Monsieur le Sous-Préfet a interpellé la Commune en ce qui concerne la légalité de cette délibération et de la convention s'y rattachant. En effet, celles-ci apparaissent entachées d'illégalité et sont susceptibles d'être annulées par le juge. « La mise à disposition donne lieu à un remboursement. Il peut être dérogé à cette règle lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché, (...) auprès d'un groupement d'intérêt public (...) » Or, l'UCG n'est pas un établissement public, mais une association, personne morale de droit privé.

Par conséquent, Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le retrait de la délibération n° 2017/11 du 16 février 2017.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017/ 72 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE – AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA VIEILLE ROUTE A VILLARS SAINT MARCELLIN

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, présente un avenant n°1 à la convention financière entre la Commune de Bourbonne les Bains et le Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED52) concernant l'aménagement de l'éclairage public rue de la vieille route à Villars Saint Marcellin. Cet avenant concerne le montant des travaux, ainsi que la participation de la Commune.

Monsieur Pierre THOMAS, adjoint au Maire, demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ci-joint cet avenant n°1 et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2017/ 73 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose à l'assemblée une mise à jour du tableau des effectifs. Prochainement, nous allons à nouveau diffuser une annonce de recrutement pour le poste de Directeur Général des Services. Afin d'être efficace et d'éviter une perte de temps, il s'avère nécessaire de créer le grade d'attaché (le grade d'attaché principal étant déjà créé) laissant ainsi la possibilité de pouvoir recruter le candidat retenu avec le grade d'attaché ou attaché principal.

Par ailleurs, Madame le Maire propose également la création du grade de technicien territorial suite à une nomination par promotion interne d'un agent et la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à un avancement de grade de deux agents.

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont TNC	Poste vacant
TITULAIRES					
Filière administrative					
Attaché principal	A	1			1
Attaché	A	1			1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	2		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1		
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	1	1	1	
Adjoint administratif territorial	C	4	4		

Filière technique					
Technicien territorial principal de 1ère classe	B	1	1		
Technicien territorial principal de 2ème classe	B	1	1		
Technicien Territorial	B	1			1
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Agent de maîtrise	C	1	1		
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	4	3		1
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	4	2		2
Adjoint technique territorial	C	12	12		
Filière culturelle					
Adjoint territorial du patrimoine	C	3	2		1
Filière police municipale					
Brigadier-chef principal	C	2	2		
Filière sociale					
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles	C	1	1		
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	C	1	1		
TOTAL		42	35	1	7
NON TITULAIRES					
Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – Emplois d'avenir		2	2		
TOTAL GENERAL		44	37	1	7

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver cette modification du tableau des effectifs.

La présente délibération est adoptée par 15 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mickaël CLER).

Monsieur Jean-François MOUCHOTTE dit : « la promotion interne c'est pas la même chose qu'un avancement de grade ».

Madame le Maire répond que ce sont des postes promus.

Monsieur Jean-François MOUCHOTTE demande des précisions sur le poste du DGS, Madame le Maire répond que le contrat de l'actuelle Directrice Générale des Services est un statut contractuel et non fonctionnaire, elle indique que celle-ci partirait à la fin de l'année pour raisons personnelles.

Elle ajoute que le centre de gestion leur a conseillé de créer deux postes : un d'attaché et un autre d'attaché principal ce qui apportera plus de candidats. Dans cette embauche, le centre de gestion sera présent aux entretiens et pourra émettre son avis. Madame le Maire précise que ces services ont un coût mais le poste de DGS est un poste très lourd.

Monsieur Mickaël CLER indique qu'il est contre car il ne veut pas changer de Directrice Générale des Services.

2017/ 74 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire présente à l'assemblée le règlement intérieur de la Médiathèque de Bourbonne les Bains où il est spécifié les horaires d'ouverture, les conditions d'accès d'inscription et de prêt de documents, et d'autres dispositions.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ce règlement intérieur et de l'autoriser à le signer.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est parvenue dans les trois jours avant la séance du Conseil Municipal.

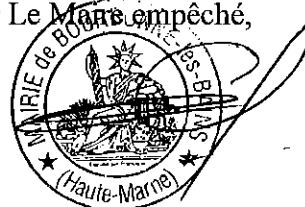
INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame le Maire indique, suite au courrier de l'Education Nationale, que la semaine scolaire passera à 4 jours à la rentrée de septembre 2017 et qu'il y aura du périscolaire le mercredi de 07 h 30 à 18 h 30, à la journée, la demi-journée, avec ou sans repas de midi ;
- Madame le Maire informe l'assemblée que le dossier du projet « Centre Bien-être » est en cours et qu'un rendez-vous aura lieu le 14 septembre 2017 entre Monsieur RIAC, les Elus de la Commune et GECAT ;
- Madame le Maire leur fait savoir que la nouvelle directrice du Casino de Bourbonne les Bains s'est présentée ;
- Madame le Maire renseigne l'assemblée sur le fait que la rue des Bains sera désormais fermée le matin à la circulation pendant 1 mois, à l'essai, les jours de marché de 09h00 à 13h00 car cela représente un danger pour les piétons ;
- Des coussins berlinois (ralentisseurs) seront installés d'ici 1 mois sur la route de serqueux et dans les rues d'Orfeuil et Vellonne ;
- Un arrêté du Maire a été fait contre les nuisances sonores dans l'allée de Weiskirchen afin d'interdire les véhicules motorisés de circuler et/ou stationner ;
- Madame le Maire fait part à l'assemblée que la taxe de séjour sera attribuée à la Commune de Bourbonne les Bains pour l'année 2017 ;

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une visite dans la ville de Luxeuil avec certains élus et un stagiaire de la Commune ; « nous avons été reçu par le Maire et plusieurs élus, nous avons visité cette commune et beaucoup de points ont été bénéfiques pour nous » ;
- Madame le Maire indique à l'assemblée, qu'en septembre, un groupe de travail sera créé pour les espaces verts/fleurissement avec 4 ou 5 élus et le responsable des espaces verts afin d'établir des échanges et des propositions sur ce service.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 30.

Pour Le Maire empêché,



Monsieur Jean-Marie HUGUENIN